



CONSORTIUM NATIONAL
DE FORMATION EN SANTÉ

Volet Université d'Ottawa

La présente initiative a été rendue possible
grâce à la contribution financière de Santé Canada.

Avec le financement de



Santé Health
Canada Canada

POLITIQUE D'APPUI FINANCIER APPLICABLE aux frais de déplacement pour stages cliniques

Faculté de médecine – programme d'études médicales de premier cycle (Programme M.D.)

Novembre 2023

cnfs.ca

613 562-5800 (8027) | cnfs@uottawa.ca

POLITIQUE D'APPUI FINANCIER APPLICABLE aux frais de déplacement pour stages cliniques

FACULTÉ DE MÉDECINE – PROGRAMME D'ÉTUDES MÉDICALES DE PREMIER CYCLE (PROGRAMME M.D.)

(en vigueur le 1^{er} novembre 2023)

L'Université d'Ottawa est l'un des 16 partenaires universitaires et collégiaux qui constituent le Consortium national de formation en santé (CNFS). La mission du CNFS et de ses membres est d'augmenter la présence et l'apport de professionnels de la santé et de chercheurs francophones pour mieux répondre aux besoins de santé des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) et ainsi améliorer leur bien-être par l'accès aux services.

La mise en œuvre de la Politique d'appui financier applicable aux frais de déplacement pour stages cliniques vise à inciter les étudiants CNFS à effectuer un stage clinique dans leur milieu d'origine ou dans un autre milieu francophone en situation minoritaire.

1 ADMISSIONNÉ

Un étudiant CNFS* inscrit au volet francophone de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa est admissible à l'appui financier applicable aux frais de déplacement encourus pour effectuer trois **stages par année académique**. L'endroit où se déroule le stage doit se situer à plus de 175 kilomètres de l'Université d'Ottawa.

L'étudiant qui en fera la demande, selon le processus établi, se verra octroyer une somme ne pouvant pas dépasser le montant déterminé en fonction de la province du lieu du stage. Cet appui financier servira à couvrir ses frais de déplacement. La grille de l'annexe A indique les allocations prévues pour chacune des provinces et chacun des territoires canadiens.

2 MILIEUX DE STAGE

Dans l'esprit du mandat du CNFS, cette politique encourage les étudiants provenant de provinces autres que le Québec et l'Ontario à faire un stage dans leur province d'origine ou dans une CFSM. Il incombe à l'étudiant de se trouver des stages en milieu clinique et de faire les démarches nécessaires auprès de précepteurs potentiels. Le site Web des Affaires francophones peut servir de point de départ pour explorer les possibilités de stages au choix.

Tous les stages doivent être approuvés au préalable par le bureau des Études médicales de premier cycle et les Affaires francophones.

* Étudiant CNFS : Un étudiant canadien provenant de l'extérieur du Québec et de l'Ontario, inscrit au volet francophone du programme de médecine de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa et identifié dans l'une des 8 places réservées au CNFS.

3 REMBOURSEMENT

3.1 Modalités

Avant de partir en stage

- L'étudiant doit remplir les parties A et B du formulaire de demande de remboursement et le soumettre aux Affaires francophones à cnfs-md@uottawa.ca et au CNFS - Volet Université d'Ottawa à cnfs@uottawa.ca.
- Une fois l'approbation du bureau des Études médicales de premier cycle et des Affaires francophones obtenue, un courriel de confirmation sera envoyé à l'étudiant.

Après le stage

- L'étudiant doit envoyer une preuve attestant le déplacement aux Affaires francophones, ainsi que tous les reçus liés aux déplacements.
- Les Affaires francophones doivent acheminer ces informations au CNFS.
- Suite à l'approbation de la demande par la direction du CNFS, un remboursement sera émis dans les six semaines (dépôt direct).
- L'étudiant devra remplir le rapport d'activité en ligne (lien sera fourni par le CNFS).

3.2 Conditions

Preuves attestant le déplacement

Une preuve originale attestant que le déplacement a eu lieu doit accompagner la demande de remboursement (par exemple : le reçu de l'achat du billet de transport public, les cartes d'embarquement [aller et retour], les reçus d'achat d'essence dans le cas d'un transport par véhicule privé, etc.).

Les frais de déplacement pour se rendre de l'endroit de résidence au lieu de stage sont aussi admissibles pour remboursement, jusqu'à concurrence du montant total prévu selon la province ou le territoire. Veuillez fournir une carte « Google Map » démontrant le kilométrage parcouru pour ce trajet.

Le total du montant réclamé doit correspondre au total des reçus fournis à titre de pièces justificatives, à l'exception des reçus d'essence qui servent à démontrer le trajet aller-retour. Dans le cas de réclamation pour kilométrage, la carte « Google Map » doit être ajoutée aux pièces justificatives. Dans le cas de covoiturage, seulement l'étudiant qui utilise son véhicule peut soumettre une demande de remboursement.

Autres conditions

Un remboursement sera émis seulement si :

- Le stage est terminé et a été fait au cours de la période couverte par la présente politique.
- L'achat du billet de transport public n'a pas été effectué avec des points de fidélité (Aéropian, Air Miles ou autres).
- Les pièces justificatives ont été soumises à l'intérieur des 30 jours suivant la fin du stage.

Cette politique ne couvre pas les frais de location de voiture et est assujettie aux mêmes conditions que la Méthode 16-11-Remboursement des frais de voyage de l'Université d'Ottawa.

POLITIQUE D'APPUI FINANCIER APPLICABLE aux frais de déplacement pour stages cliniques

Faculté de médecine – programme d'études médicales de premier cycle (Programme M.D.)

A ANNEXE A

Allocations

Provinces/Territoires	Maximum prévu
Alberta	850 \$
Colombie-Britannique	850 \$
Île-du-Prince-Édouard	675 \$
Manitoba	675 \$
Nouveau-Brunswick	675 \$
Nouvelle-Écosse	675 \$
Nunavut	2 100 \$
Ontario	550 \$
Québec	0 \$
Saskatchewan	800 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	750 \$
Territoires du Nord-Ouest	1 300 \$
Yukon	1 400 \$